

Economie solidaire Une cartographie des acteurs en vue

L'Institut Européen pour l'Economie Solidaire a lancé officiellement hier un projet de cartographie des acteurs de l'économie solidaire luxembourgeoise en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor et le Réseau Intercontinental de l'Economie Solidaire. Objectif: élaborer un outil informatique permettant au grand public de repérer rapidement (à l'aide d'une carte) les acteurs de l'économie solidaire dont la visibilité mais aussi la capacité d'interaction s'en trouverait renforcée. Préalable: définir un «corpus théorique», une «charte» de l'économie solidaire. Des travaux à approfondir dans les prochains mois et salués hier par le Ministre délégué à l'Economie Solidaire, Romain Schneider (LSAP) dont le Ministère cofinance l'initiative de concert avec le Ministère du Travail et de l'Emploi (et le Fonds Social Européen). Schneider voit l'initiative comme «un outil de démarrage indispensable» une véritable discussion sur un modèle luxembourgeois de l'économie solidaire. Que son Ministère peut enfin accompagner - selon Schneider, le département de l'économie solidaire, rattaché au Ministère de l'Economie et décidé par l'accord de coalition de juillet 2009 ne serait pleinement opérationnel que depuis le 1er mars dernier. <

Quadrupartite LCGB: «rien n'est clair»

«Un besoin d'informations supplémentaires est évident». C'est ainsi que le LCGB commente dans un communiqué de presse les pistes de réforme du système de santé présentées mercredi par le Ministre de la santé et de la sécurité sociale Mars Di Bartolomeo (LSAP) à l'occasion de la quadrupartite assurance-maladie. Le syndicat chrétien sollicite donc d'urgence une entrevue avec le Ministre et exige également que les partenaires sociaux soient mieux impliqués dans la phase d'élaboration d'un avant-projet de réforme, avant que les instances ne soient saisies. Di Bartolomeo avait annoncé un premier jet d'un texte législatif pour le 23 avril prochain. Le LCGB désire par ailleurs recevoir une évaluation de l'impact économique des différentes mesures et éléments de réforme. Le syndicat se montre «vivement inquiet» quant au projet «d'intégration des dépenses maternité dans le dispositif normal de l'assurance maladie». Le LCGB n'est pas satisfait des réponses du Ministre sur ce point au cours de la Quadrupartite. Le syndicat annonce d'ores et déjà son opposition à un retrait de l'Etat de l'actuel financement de l'assurance-maternité au détriment de l'assurance maladie. <

Le Comité permanent pour l'emploi se penche dès aujourd'hui sur une stratégie anti-chômage Flexibiliser ou mieux protéger?

Le marché de l'emploi était au menu de la deuxième réunion de la Tripartite mercredi, sans que les partenaires sociaux n'arrivent à se concerter sur une stratégie pour redynamiser le marché de l'emploi et lutter contre la hausse du chômage. Ce dernier ayant atteint un record en février avec 18.704 personnes à la recherche d'un emploi (bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi inclus), alors que la progression de l'emploi est retombée de 5% à 1% à peine depuis la crise. A partir d'aujourd'hui, le Ministre du Travail et de l'Emploi Nicolas Schmit (LSAP) va tenter de trouver un consensus entre syndicats et patronat au sein du Comité permanent de l'Emploi pour une «politique active de l'emploi». Le Ministre aurait de son côté mis sur table douze propositions dont les détails resteraient à affiner.

UEL: un problème économique à la base

Bien évidemment, les autres partenaires ont eux aussi présenté leurs propositions mercredi. Quelles sont-elles? Pour l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, organisation faitière des organisations patronales, qui a calculé que 42.000 emplois n'ont pas été et ne seront pas créés au cours de la période 2009-2011 en raison de la crise, le chômage est à la base un problème économique. La réduction du chômage passerait ainsi par le rétablissement de la compétitivité et par le retour de la croissance économique. Dans cette optique, l'UEL voit quatre priorités, résumées dans un papier diffusé hier. Primo: la réduction du coût du travail qui aurait progressé de 14% au cours des cinq années précédant la crise. Pour le rétablissement de la compétitivité-coût, le patronat considère comme indispensable le maintien du niveau des charges sociales, un moratoire de l'indexation des salaires pendant deux ans, un moratoire également pour les augmentations de salaires dans les conventions collectives. Il est



L'OGBL propose entre autres un fonds pour la formation professionnelle initiale et continue financé par une contribution de toutes les entreprises Photo: LJ

aussi indispensable pour l'UEL de «casser la dualité du marché du travail» - en réduisant le salaire de recrutement dans le secteur public, en instituant des mécanismes de rémunération axés sur l'expérience et la compétence et en ouvrant le secteur plus largement aux étrangers. L'amélioration de la productivité est aux yeux des patrons un deuxième grand chantier à aborder. Deux pistes essentiellement: la flexibilisation de l'organisation du travail (compte épargne-temps, extension des périodes de référence, faciliter le cumul partiel d'une pension avec un salaire...) et l'augmentation du niveau de qualification de la population. Quant au traitement social du chômage, l'UEL insiste sur les efforts volontaires des entreprises en difficulté pour maintenir leur personnel dans l'emploi. De ce point de vue, il serait ainsi primordial de préserver le caractère facultatif de la mise en œuvre des plans de maintien dans l'emploi, mais encore de créer un mécanisme de solidarité qui permette aux salariés dans les entreprises en difficulté de conserver leur emploi en contrepartie d'une réduction volontaire des salaires et des heures de travail dans l'ensemble de l'entreprise. L'UEL veut par ailleurs une discussion de la proposition

mulée par l'OCDE de rendre dégressif les mécanismes d'indemnisation au chômage afin de favoriser le retour à l'emploi. L'employabilité des travailleurs âgés augmenterait selon l'Union si on n'utiliserait les mesures de préretraite ajustement uniquement dans des situations de crise manifeste et si l'on instituerait davantage de mécanismes de rémunération axés sur l'expérience et la compétence plutôt que sur l'âge et l'ancienneté. Enfin, quatrième axe: réformer au plus vite l'ADEM. Le syndicat OGBL est d'accord qu'une réforme de l'administration de l'emploi s'impose, entre autres selon les lignes suivantes: améliorer l'offre des prestations, garantir une aide et un soutien efficaces centrés sur l'individu, et exempts de toute chicanerie, de toute discrimination et stigmatisation, augmenter substantiellement le personnel et développer des formations et profils professionnels spécifiques, établir un bilan des techniques d'encadrement et des mesures d'activation utilisés mais aussi introduire des sanctions dissuasives pour inciter les employeurs à notifier les licenciements économiques au Comité de conjoncture. Au niveau de l'indemnisation du demandeur d'emploi, il propose d'abolir le principe de propor-

tionnalité, de prolonger la durée d'indemnisation, de réviser (ou suspendre temporairement) la dégressivité du plafond d'indemnisation et de ne mettre en place cette dégressivité qu'après 24 mois pour les salariés âgés.

OGBL: rétablir le plein emploi

Mais l'objectif principal de toute politique de l'emploi reste pour l'OGBL le rétablissement du plein emploi. Dans ce sens, il préconise entre autres d'élaborer et d'instaurer des modèles visant à réduire le temps de travail dans le but de maintenir et de créer des emplois, de renforcer la législation concernant le maintien dans l'emploi, en introduisant une obligation d'analyse permanente et prospective de la situation des entreprises, de renforcer la cogestion au sein de l'entreprise et la protection légale des salariés en cas de licenciement collectif par des entreprises qui font du profit, de mettre en place une politique de protection efficace des salariés en cas de faillite d'une entreprise, de renforcer la protection des salariés âgés contre le chômage ou encore de soutenir les initiatives pour l'emploi et de développer la formation professionnelle et son attractivité pour les jeunes par la création d'un fonds pour la formation professionnelle initiale et continue financé par une contribution de toutes les entreprises et par le soutien des entreprises qui forment et embauchent des jeunes... Qu'il faut assurer le financement adéquat du Fonds pour l'Emploi pour la mise en pratique de ces accords, l'OGBL le souligne. Pour le faire, il faudrait augmenter le taux de l'impôt de solidarité et prévoir une contribution budgétaire supplémentaire de l'Etat. Ainsi qu'évaluer périodiquement toutes les mesures financées par le Fonds pour l'emploi, notamment quant à leur efficacité. A Nicolas Schmit de concilier désormais les positions. Il lui reste jusque fin avril pour élaborer une stratégie pour une politique active pour l'emploi. > LJ

DP reagiert auf Quadrupartite-Resultate

„Leere Worthülsen statt Taten“

Den „ganz großen Wurf“, wie ihn das „Luxemburger Wort“ am Mittwoch glaubte, ankündigen zu können, war die Gesundheitskassen-Quadrupartite in den Augen der Demokratischen Partei ganz sicher nicht. In einer Pressemitteilung stellen die Liberalen fest: „Abermalis belief es Gesundheitsminister Mars Di Bartolomeo (LSAP) bei vagen Ankündigungen. Ankündigungen, wie man sie in den letzten sechs Jahren bereits unzählige Male von ihm gehört hat: die Krankenhäuser sollen enger und besser kooperieren, es sollen verstärkte billigere Medikamente verschrieben werden, und die Tarife im Leistungskatalog sollen überprüft werden.“

Fast genau die gleichen Aussagen tätigte der Minister nachweislich bereits nach der Quadrupartite vom 13. Oktober 2004, nach der Quadrupartite vom 29. März 2006, nach der Quadrupartite vom 16. Oktober 2007 sowie nach der Quadrupartite vom 7. Oktober 2009 (nachzulesen unter www.gouvernement.lu). Auch habe bereits anlässlich einer Pressekonferenz am 2.

Februar 2005 die Einrichtung einer Arbeitsgruppe (eines so genannten „comité de pilotage“) auf der Tagesordnung gestanden, die Verbesserungsvorschläge angesichts steigender Ausgaben ausarbeiten sollte. Und bei der Vorstellung der „carte sanitaire“ vor vier Jahren habe Di Bartolomeo auf ein effizienteres Krankenhausmanagement und Einsparmöglichkeiten in diesem Bereich gedrängt, während er in einem Interview im November 2007 schon die Einführung eines computerbasierten Patientendossiers angekündigt habe. „Auf keinem dieser Felder hat es in den vergangenen sechs Jahren nennenswerte Fortschritte gegeben!“, stellt die DP fest. Die Aussage des Ministers „Wir mir soen, de Gesondheetssystem gëtt an den nächsten 10 Joer méi bëlleg, da liewe mir um Mound“ interpretieren die Liberalen dahin gehend, dass Beitragserhöhungen angesichts eines drohenden Haushaltsdefizits bei der Gesundheitskasse von 180 Millionen Euro für das kommende Jahr wohl unabweichlich sein dürften. Denn dass

die angekündigten Reformen kurzfristig das gewaltige Haushaltsloch reduzieren, sei nicht zu erwarten. Zudem dürften laut DP „noch heftige Auseinandersetzungen zwischen den Sozialpartnern bevorstehen und eine rasche Umsetzung der Reform in Gesetzesvorlagen dürfte der fromme Wunsch des Ministers bleiben“.

Langfristige Finanzierbarkeit des Systems absichern

„Unser Gesundheitssystem trägt sich zwar heute, morgen wird es jedoch nicht mehr zu finanzieren sein. Die von den jüngeren und dadurch im Schnitt gesünderen Arbeitnehmern heute gezahlten Krankenkassenbeiträge reichen kaum aus, um die derzeitigen Gesundheitsausgaben zu decken. Die Situation wird sich dann dramatisch verschlechtern, wenn diese jüngeren Beitragszahler älter werden und mehr auf das Gesundheitssystem zurückgreifen werden“, schreibt die DP und erneuert

ihre gesundheitspolitischen Forderungen: „Wir setzen uns für eine Politik der Wirtschaftlichkeit ein, an der jeder Akteur des Gesundheitswesens mitwirken muss. Es gilt die Effizienz zu steigern, ohne die Qualität in Frage zu stellen. Es gilt die Missbräuche, besonders bei Krankschreibungen, mit letzter Konsequenz zu bekämpfen. Daneben müssen die Informationssysteme besser aufeinander abgestimmt bzw. vereinheitlicht werden. Unnötige und teure Doppeluntersuchungen von Patienten müssen vermieden werden und die Krankenhäuser müssen im Rahmen einer effizienten Haushaltsplanung seitens der Gesundheitskasse wahre Sparreize erhalten.“ Die DP sei bereit, wie sie dies in der Vergangenheit immer wieder getan habe, ihren Teil der Verantwortung bei der Reform des Gesundheitswesens zu übernehmen. Es liegt allein am zuständigen Minister, dass den Worthülsen auch endlich Taten folgen. <